

Vous trouverez l'information complète sur ce produit dans la documentation précontractuelle et contractuelle.

### De quel type d'assurance s'agit-il?

Assurance Automobile pour les clients privés et les entreprises, à usage privé et professionnel.



#### Que'est-ce qui est assuré?

##### Les Garanties Systématiquement prévues:

- ✓ Responsabilité civile obligatoire (7.750.000 €)
- ✓ Responsabilité civile facultative (42.250.000 €)
- ✓ Les occupants
  - Décès ou invalidité permanente (15000 €)
  - Frais de traitement (1500 €)
  - Frais funéraires (1500 €)
- ✓ Assistance voyage
- ✓ Protection légale

##### Les Garanties Optionnelles:

- ✓ Bris de glasse isolé (1000 €)
- ✓ Choc, collision et retournement
- ✓ Vol
- ✓ Incendie, foudre ou explosion
- ✓ Catastrophe naturelles et chute d'aéronef
- ✓ Grèves, émeutes, troubles civils, vandalisme et Actes de terrorisme
- ✓ Privation d'utilisation par réclamation
- ✓ Véhicule d'usage em cas d'accident (applicable uniquement pour utilisation personnel et professionnel non spécifié)

##### Capital d'assurance des couvertures optionnelles:

Le capital assuré est spécifique à la couverture et varie selon le contracté. Sa valeur est présente sur les informations précontractuelles et contractuelles légalement requises.



#### Qu'est-ce qui n'est pas assuré?

##### Responsabilité civile obligatoire:

- ✗ Les dommages causés au véhicule assuré lui-même;
- ✗ Les dommages corporels subis par le conducteur du véhicule assuré responsable par l'accident, ainsi que les dommages résultant de ceux-ci;
- ✗ Les dommages subis par le conducteur du véhicule responsable de l'accident, preneur d'assurance, copropriétaires, membres de la famille proche et passagers transportés en contravention aux règles du code de la route;
- ✗ Dommages causés à des tiers en chargement et déchargement;
- ✗ Les dommages causés aux marchandises transportées dans le véhicule assuré.

##### Autres couvertures:

- ✗ Dommages causés au véhicule lui-même et à des tiers lorsque le véhicule est conduit par une personne qui il n'est pas légalement qualifié;
- ✗ Dommages causés intentionnellement par le preneur d'assurance et / ou assuré ou par la personne pour qui il est responsable;
- ✗ Dommages causés par des phénomènes sismiques ou météorologique, glissements de terrain et autres convulsions violentes de nature;
- ✗ Dommages causés intentionnellement ou volontairement par les occupants eux-mêmes ou d'autres personnes avec des objets maniés ou lancés;
- ✗ La liste complète des exclusions de couverture obligatoire et les couvertures restantes peuvent être consultés dans les Conditions contractuelles de la Police.



## Y-a-t-il des exclusions à la couverture?

- ! Si le contrat prévoit une franchise, en cas de sinistre, ce montant sera déduit au moment du paiement de l'indemnité;
- ! Plafond de la somme assurée applicable pour la couverture, en cas d'accident;
- ! Lorsqu'il y a des omissions ou des inexactitudes dans la déclaration des risques;
- ! Lorsque le véhicule est utilisé pour des services à risques différents ou plus élevés ou lors du transport de matériaux substances dangereuses, combustibles ou polluantes;
- ! Lorsque le véhicule circule dans des zones d'accès restreint (aéroports, aérodromes ou similaires).



## Où suis-je couvert?

- ✓ Assistance voyage au véhicule et à ses occupants et assistance aux personnes - Au Portugal, dans le reste de l'Europe et dans les pays riverains de la Méditerranée;
- ✓ Actes de vandalisme et privation d'usage - Au Portugal;
- ✓ Autre couverture: dans les pays indiqués dans le certificat d'assurance international (carte verte).



## Quelles sont mes obligations?

### A la souscription du contrat:

- L'assuré doit informer l'assureur de toutes circonstances pour l'évaluation des risques;

### En cours de contrat:

- Informer l'assureur de toutes circonstances nouvelles ayant pour conséquence d'aggraver les risques pris en charge ou d'en créer de nouveaux;
- Payez les primes ou les acomptes;

### En cas de sinistre:

- Participer à l'Assureur (par écrit ou en utilisant des médias numériques), dans un délai ne dépassant pas 8 jours à compter de l'événement ou le jour où vous en avez pris connaissance, en fournissant toutes les indications documentaires ou testimoniales pertinentes et les preuves de détermination des responsabilités;
- Prendre toutes les mesures possibles pour éviter ou limiter les conséquences de l'accident;
- N'assumez, sans l'autorisation de l'Assureur, aucune responsabilité envers des tiers ou ne payez pas de manière extrajudiciaire des indemnités ou des avances d'argent, pour leur propre compte;
- Ne pas donner lieu à une condamnation favorable à un tiers et informer l'Assureur d'une procédure judiciaire engagée pour réclamation en vertu du contrat;
- Ne pas porter atteinte au droit de subrogation de l'Assureur aux droits de l'Assuré à l'encontre du tiers responsable du sinistre.



## Quand et comment effectuer les paiements?

La prime initiale est payée à la date de signature du contrat. Les prix ou fractions suivants sont dus avant leur date d'échéance. La prime peut être payée via le médiateur, le débit du compte ou le guichet automatique.



## Quand commence la couverture et quand prend-elle fin?

Le contrat prend effet à compter du paiement de la prime initiale et jusqu'à ce qu'une prime ou un acompte ultérieur ne soit plus payé, à moins, toutefois, qu'il n'y ait une autre raison de la cession.

Dans la première annuité, la période du contrat peut avoir une durée inférieure ou supérieure à 1 an.. Il se renouvelle automatiquement à sa date d'échéance: le 1er jour du mois au cours duquel le contrat d'assurance ou le 1er jour du même suivant dans la contraction.



## Comment puis-je résilier le contrat?

Par a) **Dénonciation** du contrat en le communiquant à l'Assureur au moins 30 jours avant la fin de la rente. b) **Résolution** pour une juste cause. Le contrat peut également être résilié par révocation, en accord avec l'assureur, et également par expiration. Les communications doivent être sous forme écrite ou être fournies par un autre moyen offrant un enregistrement durable.

**En cas de différend, la version portugaise du présent document prévaut.**